



Elisa Boillot

Sage femme DE | Ostéopathe DO
1 quai Docteur Gailleton
69002 Lyon | France

e-mail: formations.elisaboillot@gmail.com

formation

règlement intérieur

- Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L920 et R22, et suivant le code du Travail.
- Il est applicable à tous les stagiaires que l'organisme accueille quel que soit le lieu du stage.

Les participants s'engagent à ne pas faire de prosélytisme religieux, ni politique, ni sectaires, pendant la formation.

- Tout abandon pendant la formation doit faire l'objet d'un entretien préalable avec la direction. Les frais de stage demeurent acquis à l'organisme de formation.
- La demande d'annulation de la formation doit être effectuée par lettre recommandée, 21 jours avant la date du début de formation : les droits d'inscription seront reportés sur une autre formation, dans la mesure où le désistement interviendrait moins de 21 jours avant le début de la formation, les droits d'inscription ne seront pas remboursés et demeureront acquis à l'organisme de formation.

Attention, pour les stages résidentiels et voyages, en raison des coûts de réservation des lieux (hôtels, maisons, bateaux, etc.) annulation à plus de 45 jours de la date du départ : paiement de 50% du tarif total de la formation, à moins de 45 jours du départ : paiement de 100% du tarif total de la formation.

- L'organisme de formation se réserve le droit de déplacer une date de session, de refuser des participants ou d'exclure un participant pour non respect du règlement.
- L'organisme de formation ne saurait être tenu responsable si les conditions météorologiques ou des impositions administratives ne permettent pas d'effectuer tout ou partie du programme prévu et annoncé. Les changements n'ouvriront pas le droit à une indemnité
- En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir le formateur. Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles (joindre Elisa Boillot : 06 11 12 30 32).

Attention, pour les stages croisière, les croisiéristes se réservent le droit de refuser un stagiaire si son heure d'embarquement sur le bateau, suite à des problèmes indépendants du croisiériste, n'est pas compatible avec les obligations d'horaires et autorisations locales. Les frais occasionnés seront à la charge du stagiaire.

- Les organisateurs ne sauront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage corporel ou matériel survenu lors du stage. Les stagiaires déclarent être à jour de leurs cotisations d'assurance en responsabilité civile et accidents de la vie.
- Concernant les femmes enceintes participant aux stages. La stagiaire enceinte s'engage à signaler sa grossesse, et à suivre toutes les consignes médicales d'Élisa Boillot pendant toute la durée du stage ainsi que toute contre-indication déterminée par elle au cours du stage telles que : sorties en mer ; pratiques ; déplacements. La stagiaire enceinte s'engage à rester au repos autant que jugé nécessaire par Élisa Boillot.

Date

Lieu

Prénom et nom du stagiaire

.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

.....